

JOURNEES AFRICAINES DE L'ARBITRAGE ET DE LA MEDIATION

25 ET 26 JUILLET 2024 - OHADA /ERSUMA

LIBREVILLE GABON

Intervention de Béatrice CASTELLANE

<https://castellane-arbitration.com/index.php/en/home-page-en/>

Le nouveau paysage de l'arbitrage du « Sud global » dans le cadre des évolutions géopolitiques

1 Introduction

Bonjour à tous, et merci aux organisateurs pour leur aimable invitation à participer à ce séminaire en qualité d'intervenante, j'en suis très honorée.

Mon sujet est donc : Le nouveau paysage de l'arbitrage du « Sud global » dans le cadre des évolutions géopolitiques.

Dans l'énoncé, on entend déjà le cœur du sujet : pourquoi parler de « Sud global », quelle est cette expression nouvelle, anglicisée, par rapport à quel Nord, et que dire de celle qui oppose l'Est à l'Ouest ?

2. Définition du « Sud global »

On trouve de nombreuses définitions de ce concept mais celle qui me semble convenable dit que ce que l'on nomme « Sud global », c'est un ensemble de pays émergents ou en voie de développement qui marquent leur volonté d'acquérir une autonomie économique et commerciale sans se mettre dans le sillage, ou la domination des « occidentaux ». Les pays concernés sont néanmoins très variés en termes de régime politique, de développement économique et social.

Un bel exemple de ce phénomène est concrétisé par des mouvements géopolitiques du style « BRICS », fondé initialement en 2009 et dont on sait qu'ils correspondent à une volonté de peser pour la construction d'un monde multipolaire.

Aujourd'hui, ce rapprochement BRICS ne concerne plus seulement le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. En effet, en 2024, avec l'adhésion de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Arabie saoudite, de l'Éthiopie et de l'Iran, le groupe devient les BRICS+.

Et ce n'est pas à votre assemblée que je présenterai les rapprochements économiques, monétaires et juridiques notamment, concernant l'Afrique.

3. Le formidable essor des contrats commerciaux et des investissements

Si l'Europe, foyer d'histoire, de culture fut pendant des centaines d'années le véritable centre de l'économie mondiale qu'on a pu appeler « le premier monde », il n'en est plus ainsi, déjà depuis l'avènement de longue date du « nouveau monde » mais spécialement depuis une trentaine d'années en raison de la formidable émergence de nombreux pays.

La Chine est officiellement la deuxième économie mondiale. L'Inde a surpassé les économies du Royaume-Uni et de la France, l'Afrique sub-saharienne a le taux de croissance le plus rapide de tous les continents et l'Amérique latine fait preuve d'un dynamisme économique étonnant.

4. Derrière la scène, la transformation du domaine du droit

Les domaines du droit travaillent à soutenir ces nations tandis qu'elles s'affirment. La multiplicité des contrats entraîne une multiplicité des négociations, une multiplicité des discussions et des litiges dont les nouveaux acteurs souhaitent sortir dignement en apprenant l'agilité juridique, tant dans la rédaction des clauses contractuelles que dans la résolution des conflits.

L'arbitrage commercial et d'investissement international, qui est une forme de justice privée, a aidé à établir les fondements du commerce à travers le monde. Des pays se battent pour leur propre avantage économique, mais ils souhaitent une compréhension mutuelle et surtout la paix. Le commerce international est une clé de la prospérité.

5. Le rôle de l'arbitrage international

Les litiges commerciaux ont été une force destructrice pouvant déclencher des guerres. L'arbitrage commercial international ou d'investissement permet à des parties en conflit de différents pays de choisir leurs propres juges et les lois par lesquelles elles seront jugées. En quelque sorte, ils s'accordent sur les règles du jeu pour solder leur différend.

Lorsqu'il y a une croissance du développement et du commerce international, l'arbitrage aussi progresse et s'épanouit, et avance dans une même mesure. En Afrique par exemple, pour les pays exportateurs de pétrole, ces exportations peuvent représenter une très forte majorité de la valeur de leurs exportations. Avec ce progrès, on voit aussi une hausse des litiges impliquant des Etats africains.

6. Participer à la sécurité juridique du marché et des investissements

Or, le développement économique aussi dépend d'une transaction efficace, en particulier des contrats internationaux. Et lorsqu'il s'agit pour le Sud global de rendre attractif l'investissement étranger, et de rendre possible pour des partenaires étrangers de travailler ensemble, il se doit de répondre aux préoccupations les plus importantes de l'investisseur étranger qui se demande : « Puis-je avoir confiance dans leur système ? », « Si mes intérêts sont heurtés, puis-je obtenir justice ? ». Il ne faut pas que l'arbitrage soit immanquablement biaisé en faveur des « dominants » nationaux qui siègent dans les tribunaux.

Les pays afro-asiatiques ont cherché à avoir leur mot à dire dans les relations internationales. Ce fut le cas en 1955 lors de la Conférence historique de Bandung en Indonésie qui a rassemblé 29 pays nouvellement indépendants.

7. Accepter l'exécution d'une sentence étrangère sur son territoire : La Convention de New York

Deuxième rencontre historique, la Convention de New York en 1958, une des pierres fondatrices de l'arbitrage international. C'est l'une des conventions internationales qui a connu le plus grand succès dans le domaine économique.

Elle compte désormais 159 Etats membres, ou signataires. Cette Convention prévoit qu'une sentence arbitrale rendue dans un pays contractant est reconnue et porte ses effets dans tous les autres pays contractants. Elle a contribué, et elle contribue encore, à faire de l'arbitrage international le moyen si populaire et utilisé qu'il est aujourd'hui.

8. L'arbitrage s'adapte au Sud global

10 ans plus tard, les Nations Unies ont établi la CNUDCI, la Commission pour le droit commercial international, afin de faciliter le commerce entre toutes nations. Peu après, le Comité consultatif et juridique d'Afrique et d'Asie (AALCO) était lancé, lequel conseillerait pour la première fois, les pays d'Afrique et d'Asie en matière de droit international. L'une de leurs plus grandes réalisations fut l'établissement de centres d'arbitrage internationaux à Kuala Lumpur, au Lagos, à Nairobi, à Téhéran et au Caire, siège du CRCICA.

Le but était d'établir des institutions d'arbitrage notoires afin de contribuer à l'administration des procédures arbitrales en Asie et en Afrique. L'autre finalité était d'améliorer le potentiel et la capacité des arbitres internationaux originaires de la région afro-asiatique, de façon à accroître la légitimité de l'arbitrage international.

9. Protéger les accords d'investissement même dans les pires moments. L'exemple de l'Egypte

En 2010 et en 2011, le « Printemps Arabe » a engendré des moments durs dans la région concernée. En Egypte par exemple, les tribunaux nationaux étaient bombardés d'affaires invoquant la nullité d'accords d'investissement et questionnant aussi la validité de précédentes privatisations.

Dans un tel contexte, le climat n'était vraiment pas au contentieux mais les tribunaux devaient résoudre ces litiges et la tentation était forte d'annuler les accords internationaux. D'autres pays l'ont fait en Amérique du Sud, le Venezuela, l'Equateur, lorsqu'ils se sont trouvés exposés à la pression de traités d'arbitrage d'investissement mais cela les a conduits à un isolement plus ou moins prononcé.

L'Egypte, elle, s'en est tenue au système d'arbitrage international. Les avocats de l'arbitrage international en Egypte ont ainsi refusé d'abandonner l'arbitrage pendant le Printemps Arabe. Il s'en est suivi que les investissements étrangers ont continué de s'écouler dans le pays, et que l'économie égyptienne en a profité.

10 L'exemple d'ABU DHABI, des EMIRATS ARABES UNIS, de l'ARABIE SAOUDITE

L'arbitrage a toujours existé dans cette région, qu'il se soit agi de litiges entre tribus, marchands ou transfrontaliers avec des pays voisins. Quoi qu'il en soit, avec la modernisation des Etats, et la découverte du pétrole, avec l'investissement étranger, l'arbitrage a été incorporé à la plupart des contrats. L'arbitrage a joué un rôle significatif aux Emirats Arabes Unis tant pour la société que pour la croissance.

Dans le marché global d'Abu Dhabi, lorsque les banques, les investisseurs, les fournisseurs de services financiers arrivent, et aussi les sociétés innovantes, ils recherchent un cadre qui leur convienne, et ils recherchent une flexibilité. C'est ce qui est délivré par l'arbitrage et l'Arabie saoudite n'est plus en reste maintenant.

11. En Afrique, l'arbitrage international est en progression

Trois des cinq économies au taux de croissance le plus rapide en Afrique sont localisés dans l'est africain. Le Kenya et l'Ethiopie sont en passe de surpasser le Nigeria et l'Afrique du Sud, ils deviennent de nouveaux géants africains.

Si les Nations Unies ne se trompent pas, les opportunités économiques les plus inexploitées sont concentrées dans l’Afrique sub-saharienne. L’histoire de la montée économique de l’Afrique sub-saharienne est unique. L’Afrique sub-saharienne, toute l’Afrique d’il y a dix ans, n’est plus l’Afrique d’aujourd’hui et les institutions d’arbitrage s’efforcent de se mettre au diapason des gros enjeux économiques. Laisser les intervenants GICAM et CCJA expliquer.

12 Le rôle de la Chine

Autre donnée essentielle : le rôle de la Chine en matière d’investissements.

Le commerce entre l’Afrique et la Chine est passé de 10 millions de dollars il y a quarante ans à plus de 200 milliards aujourd’hui. L’Asie joue un rôle majeur aujourd’hui en termes d’investissement et de commerce, très certainement un rôle primordial dans toute l’Afrique au niveau des infrastructures macro-économiques ou au niveau financier.

Le partenariat de la Chine avec l’Afrique est l’un des exemples les plus importants du nouveau commerce entre les nations qui forment le « *Sud global* ». La communauté africaine de l’arbitrage doit donc continuer à s’armer pour les litiges qui résulteront immanquablement de tels enjeux commerciaux.

Il est recommandé aux arbitres africains de devenir plus spécialisés dans les secteurs, miniers, infrastructurels, portuaires, ou en question de privatisation, l’arbitrage africain devrait gagner en importance.

Pour les nations africaines, construire une infrastructure d’arbitrage robuste est un défi important qu’elles doivent relever.. Leur partenaire commercial, la Chine, a déjà un cadre bien établi pour l’arbitrage mais celui-ci semble au fond s’apparenter un peu à une cour étatique (qui est forcément un peu patriote) et certains aimeraient que les critères appliqués soient plus équilibrés.

Derrière la politique chinoise, y compris avec les nouvelles routes de la soie (BRI), on voit surgir une nouvelle puissance géopolitique mondiale et se dessiner un monde multipolaire et concurrentiel, économiquement, politiquement et bien sûr juridiquement. Pour prendre une formule à la mode : « La Chine fait aujourd’hui partie des grands influenceurs ».

L’arbitrage international aujourd’hui n’est plus perçu comme une justice du nord ou une justice européenne ou d’Amérique. Aujourd’hui, l’arbitrage international est la justice du commerce international mondial. Le « *Sud global* » contribue activement au développement de l’arbitrage international, et les acteurs et

praticiens les institutions de ce même Sud global, contribuent ensemble activement à l'enrichir bien qu'il existe encore un besoin d'accroître la diversité : la diversité institutionnelle, de genre et d'âge et la diversité ethnique.

Voici, en quelques minutes, une vision schématique du nouveau paysage de l'arbitrage du « *Sud global* » qui s'attache non seulement à répondre aux besoins nouveaux, mais à constituer un facteur d'innovations positives pour l'évolution du commerce mondial.

Je voudrais maintenant terminer en vous racontant deux de mes expériences professionnelles qui démontre le chemin parcouru par l'arbitrage dans le « *Sud global* »

13. L'Inde : Un exemple pratique de sa volonté d'exister en arbitrage

Il y a plus de 15 ans, lorsque j'étais jeune arbitre, j'ai été nommée par la CCI dans une affaire impliquant une société indienne, une africaine, une chinoise, une saoudienne et une suisse. L'enjeu financier était incroyablement faible. Pendant toute la procédure, j'ai été très étonnée de constater que la société indienne, demanderesse, multipliait les incidents de toutes sortes pour obtenir globalement des résultats négatifs, elle avait quasiment toujours tort et la sentence lui a été également défavorable parce qu'il s'est avéré au vu d'une simple pièce comptable produite après l'audience finale à ma demande, qu'elle avait menti sur toute la ligne.

Peu de temps après, j'ai appris que des avocats de parties indiennes s'étaient plaints à la CCI de perdre leurs affaires. J'ai également appris qu'il leur avait été répondu qu'ils ne savaient pas présenter leurs dossiers. J'ai compris alors que la procédure qui m'avait été confiée n'avait pour seul but que la formation des dirigeants de l'entreprise indienne et de ses conseils. La somme qu'ils ont dépensée était moins importante qu'une année de formation dans une université occidentale et bien plus utile pour l'apprentissage pratique, par le biais des modèles qu'ils s'étaient constitués et du savoir faire qu'ils avaient acquis. Je sais que maintenant les indiens perdent beaucoup moins leurs procédures.

14. La Chine : Un exemple pratique de leur évolution vers l'arbitrage

Il y a bien longtemps, lorsque j'étais jeune avocate d'affaires, j'avais pour client fidèle un fabricant de revêtement de sols collectifs comme ceux des centres commerciaux, des stades, des écoles etc. Il vient me consulter un jour car pour la première fois il s'était laissé tenter par les sirènes chinoises qui proposaient - notamment - la fabrication de revêtements de sols collectifs à des prix très compétitifs, ce qui permettait une marge beaucoup plus confortable pour le

revendeur. Dans son affaire, il s'agissait de fournir le revêtement d'une cour de lycée dont les responsables avaient expressément choisi la couleur bleu gris.

Le matériel est arrivé en temps voulu, mon client a posé normalement le revêtement et tout allait bien jusqu'à ce qu'il pleuve au bout d'une semaine. De très larges taches orange se sont formées sur le sol. Catastrophe. Le fournisseur chinois se dégage en arguant que, dans les spécificités souhaitées, la mention « revêtement d'extérieur exposé aux intempéries » n'avait pas été écrite. Je me précipite sur le contrat qui prévoit une clause d'arbitrage. Face à l'inertie du cocontractant chinois, nous démarrons la procédure, par défaut, et l'acte de mission est établi.

C'est alors que l'adversaire se manifeste soudain, précisant rapidement qu'il ne connaît pas l'arbitrage, que ce n'est pas de cette manière qu'on résout les différends en Chine. Si quelque chose s'est mal passé, on discrédite l'autre sur le marché et on ne travaille plus avec lui. Si on est en tort, on essaie de réparer dans la mesure du possible si on tient au client mais rien de plus. Et le chinois d'annoncer rapidement qu'il a une commande annulée d'un revêtement dont la qualité correspond à ce qui est recherché par mon client mais la couleur est différente. Bien sûr, nous avons accepté mais mon client a dû quand même prendre à sa charge la dépose et la repose du sol.

Depuis, les acteurs économiques chinois ont fait beaucoup de chemin. D'abord ces quelques dernières décennies le niveau de leurs transactions et de leurs cocontractants s'est considérablement élevé et ils ont été contraints pour faire affaire d'accepter les clauses d'arbitrage avec lesquelles ils se sont familiarisés. Maintenant c'est différent, non seulement la Chine a créé des centres d'arbitrage dont certains disent qu'ils seraient assez partiaux et elle fait très attention aux clauses d'attribution de compétence dans les contrats, les fameuses clauses de minuit. Attention pour les autres de bien y faire attention aussi !

15. En conclusion

En conclusion, je dirais que depuis la fin de la guerre froide, le monde n'est plus bipolaire sans être encore devenu multipolaire, ce qui supposerait de nouvelles négociations internationales, tant sur le plan géopolitique qu'économique et monétaire. Dans une telle période, les tensions et affrontements se multiplient. Pourtant, l'arbitrage international, comme facteur de pragmatisme, voire de sagesse, continue à se développer. Aucun système ou modèle ne peut perdurer sans une régulation permettant de trouver des équilibres. C'est tout l'objet et le sens du modèle de l'arbitrage parce qu'il est international et qu'il dépasse les nations.

15 minutes c'est court pour ce grand sujet, aussi n'hésitez pas à m'envoyer vos questions et je vous répondrai le plus vite possible !

beatrice.castellane@gmail.com

Merci pour votre attention



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

JOURNÉES AFRICAINES DE L'ARBITRAGE ET DE LA MÉDIATION JAAM

QUESTIONS CONTEMPORAINES EN DROIT DE L'ARBITRAGE ET DE LA MÉDIATION EN AFRIQUE

LE NOUVEAU PAYSAGE DE L'ARBITRAGE DU “*SUD GLOBAL*”
DANS LE CADRE DES ÉVOLUTIONS GÉOPOLITIQUES

Présentation de Me Béatrice Castellane





SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Béatrice Castellane

Arbitre international

Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

Présidente de la section Arbitrage de la Société de Législation Comparée

Administratrice de la Franco-British Lawyers' Society

www.castellanearbitration.com



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

INTRODUCTION



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Définition du « Sud global »



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Le formidable essor des contrats commerciaux et des investissements



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Derrière la scène économique mondiale, la transformation du domaine du droit



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Le rôle de l'arbitrage international



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Participer à la sécurité juridique du marché et des investissements



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Accepter l'exécution d'une sentence
étrangère sur son territoire:

La Convention de New York



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

L'arbitrage s'adapte au “*Sud global*”

Protéger les accords d'investissement même
dans les pires moments

L'exemple de l'Egypte



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

L'ouverture d'Abu Dhabi, des Émirats Arabes Unis, de l'Arabie Saoudite



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

En Afrique, l'arbitrage international est en progression

Les Pays OHADA



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE



Le rôle de la Chine

L'Inde: un exemple vécu de sa volonté d'exister en arbitrage

La Chine: un exemple vécu de son évolution vers l'arbitrage

CONCLUSION



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Merci pour votre attention!

Pour vos questions:
beatrice.castellane@gmail.com



ERSUMA
ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE

JAAAM

JOURNÉES AFRICAINES DE L'ARBITRAGE
ET DE LA MÉDIATION

3^{ème} édition - 2024

**Radisson Blu Okoume Palace Hotel
Libreville, 25 au 26 juillet 2024**

Thème :

**QUESTIONS CONTEMPORAINES EN DROIT DE
L'ARBITRAGE ET DE LA MEDIATION EN AFRIQUE**



CCJA
Cour Commune de Justice et d'Arbitrage



IIMAC
INSTITUT INTERNATIONAL DE MÉDIATION
D'ARBITRAGE & DE CONCILIATION

MAGAZINE JAAM





3^{ème} édition - 2024

**Sous le haut parrainage du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
de la République du Gabon, Membre du Conseil des Ministres de l'OHADA,**

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature de l'OHADA (ERSUMA) et l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA) en partenariat avec le Secrétariat permanent de l'OHADA, la Cour commune de Justice et d'arbitrage, le Centre d'arbitrage de la CCJA, la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG), le cabinet JURIDAF GABON SA, la BGFI Business School, l'Institut International de Médiation d'Arbitrage et de Conciliation (IIMAC) et la Nigerian Chartered Arbitrators of Lagos, organisent les **JOURNÉES AFRICAINES DE L'ARBITRAGE ET DE LA MÉDIATION.**

PAYS HÔTE:

Situé en Afrique centrale, le Gabon dispose d'importantes ressources naturelles. Avec une façade maritime sur l'océan Atlantique, il est bordé par le Cameroun, la Guinée équatoriale et la République du Congo. Malgré sa vaste superficie, principalement forestière, le Gabon ne compte que 2,3 millions d'habitants en 2023.

L'économie gabonaise a une croissance se situant entre 2,3 % et 3,0 % ces dernières années. En dépit d'une baisse des prix mondiaux du pétrole, les recettes publiques ont bénéficié d'une production pétrolière plus forte et de la mise en œuvre de réformes visant à améliorer la mobilisation des recettes domestiques.

La reprise économique du Gabon devrait se poursuivre à moyen terme malgré le déclin de la production pétrolière attendu à partir de 2025 en raison de l'arrivée à maturité des champs pétroliers. Les secteurs des mines, du bois et de l'agriculture seraient alors les nouveaux moteurs de la croissance gabonaise. Cependant, la confiance des investisseurs reste fragile ce qui, pourrait avoir un impact négatif non seulement sur les perspectives économiques du pays mais également sur l'environnement du climat des affaires. Cette situation entraîne de nombreux conflits d'affaires qu'il faut prévenir et traiter au mieux. C'est pour apporter cet espoir aux investisseurs ainsi qu'aux différents acteurs économiques et sociaux, en faisant la promotion de l'arbitrage et la médiation si chers à l'OHADA et pour soutenir les efforts du Gouvernement gabonais que l'ERSUMA en collaboration avec les autres Institutions de l'OHADA et leurs partenaires, organisent la 3^e édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM) à Libreville en république du Gabon. Cette manifestation scientifique et professionnelle d'envergure, vise à promouvoir le pays comme place de règlements des différends d'affaires en Afrique.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM) constituent une initiative lancée en 2021 par l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA). L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a soutenu et continue de soutenir l'initiative, qui en est à sa 3^{ème} édition et vise à renforcer les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles des Arbitres, Médiateurs et autres parties prenantes autour des Modes Alternatifs de Règlement de Différends (M.A.R.D) en Afrique.

Les JAAM se présentent comme un creuset d'échanges et de réflexions pointues regroupant plusieurs centaines de personnes venant des 17 États membres de l'OHADA et au-delà de cet espace. Les JAAM, initiative africaine, œuvrent à créer, renforcer et fédérer les énergies en matière d'arbitrage et de médiation. Elles entendent ainsi devenir le premier forum professionnel d'arbitragistes et de médiateurs en Afrique.

Le constat actuel est celui d'un développement général des MARD dans l'espace OHADA avec, cependant, des aspects techniques et des enjeux contemporains ignorés ou peu explorés par les acteurs des milieux professionnels arbitraux et de médiation de l'Afrique.

Cette 3^e édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation vient répondre aux questions contemporaines qui se posent aux acteurs des MARD en Afrique et au-delà du continent. Ces enjeux, sans être propres au continent africain, présentent tout de même des particularités qui justifient l'analyse précise de leurs défis et effets. Ceci explique le choix porté sur un thème tel que celui des **questions contemporaines en droit de l'arbitrage et de la médiation en Afrique**.

L'intérêt d'un tel thème tient à ce qu'il permet d'évoquer des sujets techniques et transversaux aux MARD, nouveaux mais portant sur des aspects complexes des rapports entre arbitrage, médiation, conciliation et justice étatique. Il a le mérite de faciliter l'agrégation de plusieurs intérêts thématiques sans perdre en profondeur sur les réflexions qui seront menées. Cette thématique vise à renforcer l'actualité de MARD dans le contexte africain.

A. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette 3^{ème} édition des Journées africaines de l'arbitrage et de la médiation est d'analyser quelques questions contemporaines de l'arbitrage et de la médiation en Afrique

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière plus spécifique, la 3^{ème} édition des Journées africaines de l'arbitrage et de la médiation vise à :

OBJECTIFS

- comprendre les mécanismes de tiers financement en arbitrage et en médiation ;
- maîtriser les questions liées à l'arbitrabilité notamment en matière fiscale, du travail, de sécurité sociale, constitutionnelle etc. ;
- évoquer les méfaits de la corruption sur l'arbitrage;
- comprendre les enjeux, défis et effets liés à la formation et à la professionnalisation des arbitres et des médiateurs;
- cerner le rapport entre l'intelligence artificielle et la médiation;
- cerner le rapport entre l'intelligence artificielle et l'arbitrage;
- cerner la place du numérique dans l'arbitrage ;
- cerner la place du numérique dans la médiation ;
- approfondir les rapports entre justice étatique et justice arbitrale ;
- approfondir les rapports entre justice étatique et médiation ;
- comprendre les interactions entre médiation et arbitrage;
- cerner les différences entre l'arbitrage ad hoc et l'arbitrage institutionnel.





ERSUMA

ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE

PROGRAMME

Du lundi 22 au Mercredi 24 JUILLET 2024

ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

JEUDI 25 JUILLET 2024

08h00 – 08h30	Arrivée et installation des participants
08h30 – 09h00	Arrivée et installation des officiels
09h00 – 10h30	CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE ❖ Mot de bienvenue du Dr. Gaston KENFACK DOUAJNI Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), ❖ Mot de circonstance du Dr. Karel Osiris Coffi DOGUE , Docteur Général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), ❖ Allocution de Monsieur Henri-Claude OYIMA , Président de la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG), ❖ Allocution de Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUÉ , Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA, ❖ Allocution du Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE , Maître de Conférences-Agrégé des Facultés de Droit, Secrétaire Permanent de l'OHADA, ❖ Leçon inaugurale présentée par Dr. Achille NGWANZA , Docteur en Droit Arbitre, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), ❖ Discours d'ouverture de Son EXCELLENCE Monsieur Paul-Marie GONDJOUT , Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République de Gabon, ❖ Photo de famille et Visite des stands.
10h30 – 11h00	Cocktail d'ouverture

— JAAM

1^{ère} SESSION: ARBITRAGE, MEDIATION ET MECANISMES DU TIERS-FINANCEMENT

11h00 – 12h30

Modérateur : Dr Alexis NDZUENKEU, Docteur en Droit Privé, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA

Interventions

- ❖ Enjeux et défis du mécanisme du tiers financement en Afrique : **Dr. Théodore Alexandre BITHO**, Docteur en Droit, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre international certifié, Fondateur du Cabinet BITHO LAW,
- ❖ Tiers- financement et procédure d'arbitrage : **M. David NYAMSI**, Arbitre, Médiateur Professionnel, Secrétaire Général du Centre de Médiation et d'arbitrage (CMAG) du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM)
- ❖ Tiers- financement et exécution de la sentence arbitrale par **Mr**

12h30 – 13h30

2^{ère} SESSION: COMPETENCE DE L'ARBITRE ET ARBITRABILITE : QUESTIONS D'ACTUALITÉ

13h30 – 15h00

Modérateur : Dr Gaston KENFACK DOUAJNI, Magistrat hors hiérarchie, Arbitre, Président de l'APAA;

Interventions

- ❖ Arbitrabilité des litiges financiers et fiscaux : **Me Martial AKAKPO**, Docteur en Droit, Avocat au Barreau de Togo, Arbitre, Associé-Gérant du Cabinet MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES,
- ❖ Arbitrabilité des litiges sociaux : **Prof. Etienne NSIE**, Agrégé des Facultés de Droit Enseignant Chercheur à l'Université Omar Bongo de Libreville, Gabon, & **Dr Osiris Coffi DOGUE**, Docteur en Droit, Directeur Général de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA),

- ❖ Fraude, corruption et compétence de l'arbitre : **Me Mamadou Ismaïla KONATÉ**, Avocat aux Barreaux du Mali et de Paris, Arbitre, Associé-Gérant-Fondateur des Cabinets d'Avocats associés Jurifis Consult et SELARL Jurifis Consult.

Débats / Partage d'expérience

3^{ème} SESSION: ARBITRAGE, MEDIATION ET JUSTICE ETATIQUE

15h00 – 16h30

Modérateur : Me Jean François TOSSENS, Arbitre, Co-fondateur du cabinet Tossens, Goldman Gonne; Président de Francarbi.

Interventions :

- ❖ Le nouveau paysage de l'arbitrage "du sud" dans le cadre des évolutions géopolitiques : **Me Béatrice CASTELLANE**, Arbitre international, AMCO, CASTELLANE ARBITRATION, Présidente Section Arbitrage ADR - Société de Législation Comparée (SLC);
- ❖ Interactions entre arbitrage ad hoc et arbitrage institutionnel / Dispute boards et management des contrats : **Dr Gaston KENFACK DOUAJNI**, Magistrat Hors Hiérarchie, Docteur en Droit, Directeur de la Législation - Ministère de la Justice du Cameroun, Arbitre, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA) ;
- ❖ La motivation des sentences arbitrales : **M. César Apollinaire ONDO MVE**, Magistrat Hors Hiérarchie, Ancien Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA ;
- ❖ Le contrôle des sentences arbitrales dans l'espace OHADA : **Dr. Sylvie Ivonne BEBOHI EBONGO**, Docteure en Droit, Avocate aux Barreaux de Paris et du Cameroun, Arbitre, Associée-Gérante du Cabinet Bebohi Ebongo /HBE AVOCATS CAMEROUN;
- ❖ Le nouveau visage de l'arbitrage CCJA : **Dr Mamadou KONÉ**, Docteur en Droit, Secrétaire Général du Centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

Débats / Partage d'expérience

16h30 – 17h00

Networking

17h00

FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE : SUSPENSION DES TRAVAUX

VENDREDI 26 JUILLET 2024

4 ème SESSION : MARD, ENVIRONNEMENT NUMERIQUE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

09h00 – 10h00

Modérateur : Dr Achille NGWANZA, Docteur en droit privé, Arbitre CCJA, CCI, CIRDI, Associé JUS AFRICA

Interventions :

- ❖ L'arbitrage à distance : **M. Espoir Komlan ASSOGBAVI**, Magistrat Hors Hiérarchie, Secrétaire général de la Cour d'Arbitrage du Togo (CATO);
- ❖ La justice arbitrale prédictive : **Mr OJO Christopher Adebayo**, Chartered Arbitrator, Past Chairman of the Nigerian Institute of Chartered Arbitrators, Former Minister of Justice of the Federal Republic of Nigeria

Débats / Partage d'expérience

10h00 – 10h30

PAUSE – CAFÉ

5ème SESSION: PROFESSIONALISATION ET COOPERATION DES ARBITRES ET MEDIATEURS

10h30 – 12h00

Modérateur : Mme Yvette NGWÈVILO RÉKANGALT, Juriste d'affaires, Médiateur, Arbitre, Président du Conseil d'administration de l'Institut International de Médiation, d'arbitrage et de Conciliation.

Interventions :

- ❖ Certification professionnelle des arbitres et médiateurs africains : enjeux et défis : **Dr. Bintou BOLI DJIBO**, Docteure en Droit, Médiatrice professionnelle - Arbitre, Présidente du Conseil National des Médiateurs Professionnels du Burkina Faso (CNMPB), Présidente du Réseau des Médiateurs Professionnels d'Afrique (REMPA) ;
- ❖ Les perspectives des relations entre le Centre régional AALCO de Hong Kong et l'Afrique : **Mr Dennis CAI**, Deputy Director of AALCO Hong Kong Regional Arbitration Centre (AALCO-HKRAC) ;
- ❖ Labellisation ERSUMA des arbitres et médiateurs : **Dr. Eméfa Valérie HOUANGNI**, Docteure en Droit, Directrice des Études de l'ERSUMA ;

- ❖ Le Gabon et les MARDs : le Centre de Médiation et d'Arbitrage du Gabon : **Pr Etienne NSIE**, Agrégé des Facultés de Droit, Enseignant-Chercheur à l'Université Omar Bongo de Libreville, Gabon.

Débats / Partage d'expérience

12h00 – 13h00

Pause - Déjeuner

13h00 – 14h30

TABLE-RONDE 1 : POUR UNE DOCTRINE ET UNE JURISPRUDENCE ARBITRALE AFRICAINE

Modérateur : Pr Modi KOKO BEBEY, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des universités.

Interventions :

- ❖ Existe-t-il une jurisprudence arbitrale dans l'espace OHADA ? : **Me Darly-Aymar DJOFANG**, Avocat au Barreau du Cameroun, Cabinet D&P Law Firm ;
- ❖ Jurisprudence arbitrale et inexistence du principe du précédent : **Mrs Shola OSHODI-JOHN**, Registrar/CEO - Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (NICarb) ;
- ❖ Les différences de pratique dans la conduite de l'arbitrage entre systèmes de common law et de droit civil : **Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUÉ**, Magistrate Hors Hiérarchie, Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA
- ❖ Existe-t-il une Doctrine arbitrale africaine ? : **Me Pacôme Clitandre KOUNDÉ**, Arbitre, Avocat au Barreau du Bénin.

Débats / Partage d'expérience

14h30 - 16h00

TABLE-RONDE 2 : RDIE ET MECANISMES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS EN AFRIQUE

Modérateur : M. Sabiou MAMANE NAISSA, Magistrat hors hiérarchie, Juge à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.

Interventions :

- ❖ La réforme de l'arbitrage des investissements : le point de vue africain : **Dr. Amira MAHMOUD**, Arbitre, Avocate à la Cour (France) / Attorney at Law (Egypt) ;

- ❖ Les différences culturelles dans l'arbitrage international : **Pr Jean-François TOSSENS**, Maître de Conférences, Arbitre, Avocat au Barreau de Bruxelles, co-fondateur du Cabinet TOSSENS GOLDMAN GONNE ;
- ❖ Le rôle de la Cour Permanente d'Arbitrage dans la promotion de l'arbitrage et de la médiation en Afrique : **Mme Balla GALMA GODANA**, Conseillère Juridique, Représentante de la Cour Permanente d'Arbitrage (CPA) à Maurice ;
- ❖ OHADA et ZLECAF : Pour un mécanisme africain de règlements des différends d'investissement : **Me Mouhamed KEBE**, Avocat, Arbitre agréé auprès de la CCJA de l'OHADA, Membre de la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce International, Associé-gérant du Cabinet GENI & KEBE.

Débats / Partage d'expérience

16h00 - 17h00

CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE

- ❖ Présentation du Rapport Général des travaux : **Pr Aboudramane OUATTARA**, Professeur Titulaire des Universités, Enseignant-Chercheur à l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
- ❖ Mots de circonstance de **Monsieur Henri-Claude OYIMA**, Président de la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG),
- ❖ Discours de clôture **Pr Mayatta Ndiaye MBAYE**, Maître de Conférences – Agrégé des Facultés de Droit, Secrétaire Permanent de l'OHADA.

17h00

FIN DES TRAVAUX

JAAM

CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

MOT DE BIENVENUE



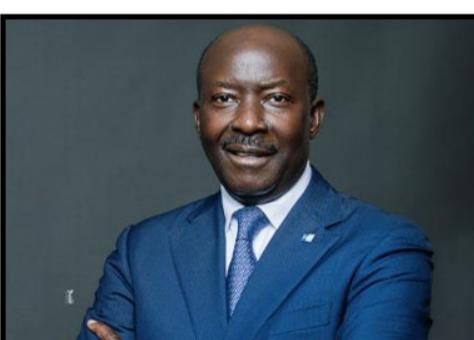
Dr Gaston KENFACK DOUAJNI, Directeur de la législation au ministère de la Justice du Cameroun, est titulaire d'un doctorat en droit économique international de l'Université de Paris. Président de l'APAA et de l'AfAA, il est arbitre et médiateur internationalement reconnu, avec une expérience variée en arbitrage institutionnel et ad hoc.

MOT DE CIRCONSTANCE



Dr. Karel Osiris Coffi DOGUE, Docteur en Droit des affaires de l'Université de Montréal, est Expert-Consultant pour des institutions internationales et gouvernements africains sur des projets divers. Ses travaux couvrent le droit des contrats, des sociétés, des investissements et le droit numérique. Il est actuellement Directeur Général de l'ERSUMA et auteur de plusieurs ouvrages spécialisés.

ALLOCUTION



Mr. Henri-Claude OYIMA, Président-Directeur Général du Groupe BGFIBank, préside la Fédération des Entreprises du Gabon et le Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). Élu Président de la Confédération Patronale Gabonaise en août 2022, il transforme l'institution en rassemblant toutes les entreprises sous la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG).



Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUE, Magistrat Hors Hiérarchie et Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, est diplômée en Droit des Affaires (DEA) de l'ENAM du Cameroun. Avec une expertise internationale en médiation et droits comparés, elle a occupé divers postes dans la magistrature camerounaise et est formatrice en Droit OHADA.



Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE, Agrégé des Facultés de droit et expert en droit des affaires, a produit plus de trente articles, dirigé huit thèses, et siégé dans vingt jurys. Il a occupé des postes administratifs à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar et a été nommé Secrétaire Permanent de l'OHADA en 2023.

LEÇON INAUGURALE



Dr. Achille NGWANZA, Docteur en droit et avocat au Barreau de Paris, enseigne le droit de l'arbitrage en Europe et en Afrique. Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, il intervient comme arbitre et expert dans divers arbitrages. Il est également secrétaire général de la SIDE et préside le Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage.

DISCOURS D'OUVERTURE



Monsieur Paul-Marie GONDJOUT, est le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux de la République du Gabon. Il joue un rôle crucial en tant que membre du Conseil des Ministres de l'OHADA, contribuant à l'harmonisation des législations africaines. Ses efforts renforcent l'efficacité et la justice dans la région.

1ère SESSION

Interventions



Dr. Théodore Alexandre BITHO, Avocat et fondateur de BITHO LAW à Paris, spécialisé en droit des affaires, intervient comme arbitre et conseil en arbitrage commercial et d'investissement. Avec près de vingt ans d'expérience aux États-Unis, en France et au Togo, il assiste investisseurs étrangers et sociétés africaines dans leurs projets juridiques internationaux.



M. David NYAMSI, Spécialiste en arbitrage commercial international avec plus de 20 ans d'expérience, est Secrétaire Général du CMAG depuis 10 ans et fondateur d'une boutique spécialisée en arbitrage et médiation OHADA. Auteur et enseignant, il se consacre également au financement des litiges et au tiers financement en arbitrage international.



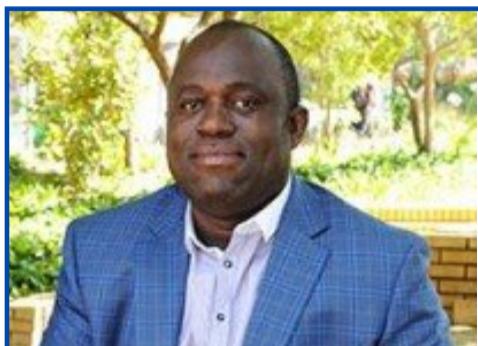
Mr Ikpeme Bassey NKEBEM, Secretary General of the African Arbitration Association (AfAA), holds degrees in Economics and Law and is studying International Relations at Coventry University. A Fellow and Tutor of the Chartered Institute of Arbitrators (UK), he has over a decade of experience in arbitration, training, and organizing conferences. He is also certified in Investment Treaty Law and Arbitration.

2^{ème} SESSION

Interventions



Me Martial AKAKPO, Avocat au Barreau du Togo depuis 1988, est docteur en droit et titulaire d'un Master en finance de SciencesPo Paris. Il intervient comme conseil ou arbitre dans les litiges financiers et d'investissements. Membre de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye depuis 2020, il est également Secrétaire Permanent du Centre International d'Arbitrage et de Médiation à Lomé.



Pr Etienne NSIE, Agrégé en droit privé et sciences criminelles, enseigne le droit interne, CEMAC et OHADA à l'Université Omar Bongo, BGFI Business School, Université EUROMED et Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il rédige des articles, participe à des colloques, et exerce comme avocat et arbitre international. Il est Président du Comité d'Arbitrage de la FEG et a fondé le CMA-Gabon.



Me Mamadou Ismaïla KONATÉ, ancien garde des Sceaux et ministre de la Justice du Mali (2016-2017), est un expert des politiques africaines et intervient fréquemment dans les médias sur la démocratie et l'État de droit en Afrique. Auteur de quatre ouvrages, il forme des professionnels sur l'anti-corruption, la compliance et la lutte contre le blanchiment.

3^{ème} SESSION



Modérateur : Pr Henri Désiré MODI KOKO BEBEY, Agrégé des facultés françaises de Droit et Secrétaire général de l'Université de Douala, enseigne le droit de l'arbitrage et des contrats commerciaux au DIU Juriste OHADA à Paris 2 et Paris 13. Membre du Comité Permanent du Centre d'Arbitrage du Gicam, il est aussi arbitre à la CCJA et préside le groupe camerounais de l'Association Henri Capitant.

Interventions :



Me Béatrice CASTELLANE, Arbitre indépendant et ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris, intervient depuis 2008 comme arbitre international dans des affaires commerciales et d'investissement. Présidente de la Section Arbitrage ADR de la Société de Législation Comparée, elle a été impliquée dans plus de 100 dossiers, dont 22 arbitrages internationaux, et a visité 67 pays.



Dr Gaston KENFACK DOUAJNI, Directeur de la législation au ministère de la Justice du Cameroun, est titulaire d'un doctorat en droit économique international de l'Université de Paris. Président de l'APAA et de l'AfAA, il est arbitre et médiateur internationalement reconnu, avec une expérience variée en arbitrage institutionnel et ad hoc.



M. César Apollinaire ONDO MVE, Magistrat hors hiérarchie. Inspecteur Général des Services Judiciaires. Ancien Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA.



Dr. Sylvie Ivonne BEBOHI EBONGO, Avocat aux Barreaux de Paris et du Cameroun, est co-fondatrice du Cabinet HBE AVOCATS. Spécialisée en droit des affaires, elle intervient comme arbitre et conseil pour divers secteurs. Lauréate d'un prix ERSUMA OHADA, elle est active dans la communauté arbitrale et passionnée par la formation et le mentorat des jeunes praticiens.



Dr Mamadou KONÉ, Docteur en Droit de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, est Maître-assistant en Droit privé à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody. Depuis octobre 2023, il est Secrétaire Général du Centre d'arbitrage de la CCJA, après avoir été Secrétaire Général par intérim. Ses travaux portent sur le droit des sociétés, le droit commercial, le droit du travail et des contrats.

4^{ème} SESSION

Interventions :



M. Espoir Komlan ASSOGBAVI, Magistrat diplômé des Écoles Nationales d'Administration de Lomé et de Paris, est Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage du Togo et ancien Conseiller à la Cour Suprême. Auteur d'articles en droit OHADA, il est membre de l'Association des Centres d'Arbitrage d'Afrique et professeur de droit à Lomé.



Mr OJO Christopher Adebayo, a Senior Advocate of Nigeria, specializes in Commercial Law, International Law, Litigation, Mediation, Arbitration, and ADR. He has served as Attorney General of Nigeria, President of the Nigerian Bar Association, and member of the UN International Law Commission. He is a Chartered Arbitrator, author, and recipient of the National Honour of CON.

5ème SESSION

Interventions :



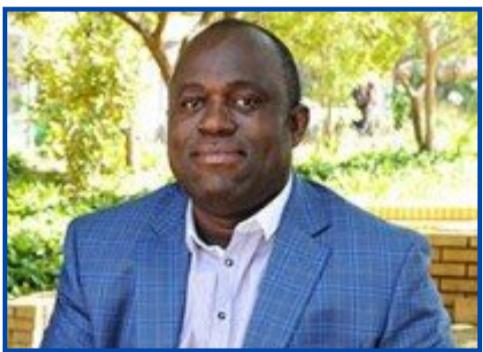
Dr. Bintou BOLI DJIBO, Juriste d'affaires, détient un Doctorat en droit des affaires. Certifiée médiateur et arbitre, elle préside le cabinet CONSENSUALIS Multi-Doors et le Réseau des Médiateurs Professionnels d'Afrique. Experte en stratégie de développement des centres de médiation et d'arbitrage, elle a formé de nombreux arbitres et médiateurs. Auteure du « Gouvernail du Médiateur ».



Mr Dennis CAI, is the Deputy Director of AALCO Hong Kong Regional Arbitration Centre. With over 20 years in international arbitration, he has held senior roles at eBRAM, ADNDRC, and HKIAC. He has decided over 30 disputes since 2017. Cai holds two master's degrees from CityU Hong Kong and is a part-time Ph.D. student focusing on international arbitration



Dr. Eméfa Valérie HOUANGNI de nationalité béninoise est Docteur en Droit privé. Directrice des Etudes de l'ERSUMA, elle a soutenu sa thèse à l'Université d'Abomey-Calavi en Droit OAPI et mène plusieurs travaux sur les liens et cohérences entre le Droit OHADA et les autres droits communautaires. Dr HOUANGNI est enseignante en Droit privé.



Pr Etienne NSIE, Agrégé en droit privé et sciences criminelles, enseigne le droit interne, CEMAC et OHADA à l'Université Omar Bongo, BGFI Business School, Université EUROMED et Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il rédige des articles, participe à des colloques, et exerce comme avocat et arbitre international. Il est Président du Comité d'Arbitrage de la FEG et a fondé le CMA-Gabon.



DR. Aziber SEÏD ALGADI, DR AZIBER SEÏD ALGADI irecteur de la recherche et de la documentation de l'ERSUMA-OHADA, est Docteur en droit des Universités de Toulouse 1 et de Yaoundé II, ancien Avocat aux barreaux de Paris et du Tchad, et auteur de nombreux ouvrages et articles sur le droit OHADA.

TABLE-RONDE 1

Interventions :



Me Darly-Aymar DJOFANG, Avocat au Barreau du Cameroun depuis 2018, est spécialisé en droit commercial, assurances, propriété intellectuelle, et arbitrage. Certifié en pratique de l'arbitrage par l'Université Paris-Saclay, il intervient comme conseil et arbitre. Membre de plusieurs centres d'arbitrage, il publie régulièrement dans des revues juridiques, dont « Les Cahiers de l'Arbitrage ».



Mrs Shola OSHODI-JOHN Registrar and CEO, of Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (NICarb), a member of the Governing Council, Faculty and Professional Examinations Committee and Editor of the Journal of Arbitration of the Institute, She is an Advisory Board Member of the Institute of Transnational Arbitration (ITA), represents NICarb on the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) Working Group II and III. She is an arbitrator, mediator, and ADR practitioner.



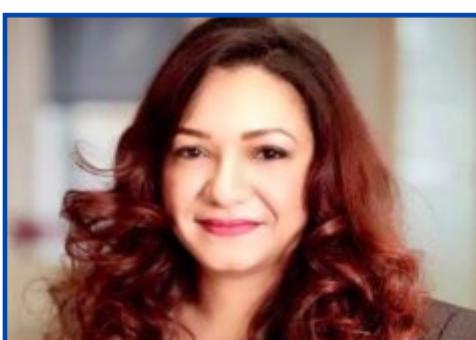
Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUYE, Magistrat Hors Hiérarchie et Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, est diplômée en Droit des Affaires (DEA) de l'ENAM du Cameroun. Avec une expertise internationale en médiation et droits comparés, elle a occupé divers postes dans la magistrature camerounaise et est formatrice en Droit OHADA.



Me Pacôme Clitandre KOUNDÉ, Avocat au Barreau du Bénin depuis 2015, est titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies en Droit privé et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat. Il exerce au sein du Cabinet Séverin Maxime QUENUM, se spécialisant en droit des affaires et arbitrage international. Il intervient comme conseil et arbitre devant la CCI, le CIRDI, et la CCJA OHADA.

TABLE-RONDE 2

Interventions :



Dr. Amira MAHMOUD, qualified in France and Egypt, specializes in cross-border disputes, international public law, and commercial matters. She provides legal counsel globally, particularly in construction, energy, and hospitality, and represents states in ICSID arbitration. An experienced arbitrator, she has worked at the ICC and CRCICA. Dr. Mahmoud holds advanced degrees from the Sorbonne and René Descartes University, and is fluent in English, French, and Arabic.



Pr Jean-François TOSSENS, membre du Barreau de Bruxelles et cofondateur du cabinet Tossens Goldman Gonne, a une longue expérience en arbitrage national et international. Il enseigne le droit de l'arbitrage à l'Université catholique de Louvain. Président de Francarbi depuis 2022, il est classé dans Chambers 2024 et Who's Who Legal.



Mme Balla GALMA GODANA, Legal Counsel at the Permanent Court of Arbitration (PCA) and PCA Representative in Mauritius, provides support in contract, investment, and interstate arbitration. She assists the Secretary-General in appointing authority matters and under the Mauritian International Arbitration Act 2008, promoting PCA's services regionally.



Me Mouhamed KEBE, Associé-Gérant de GENI & KEBE, est avocat inscrit aux Barreaux du Sénégal, de Côte d'Ivoire, et à la Law Society d'Angleterre et du Pays de Galles. Titulaire de plusieurs masters et certificats, il pratique l'arbitrage commercial et d'investissement. Il est arbitre agréé auprès de la CCJA, du CIETAC, et du GICAM.

CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE



Pr Aboudramane OUATTARA, Professeur titulaire et Avocat Agrégé, possède une expertise de vingt ans en arbitrage et médiation internationaux. Spécialisé en droit des ressources naturelles, environnement, affaires, investissements, finance, M&A, PPP, droit international public et privé, droit pénal international et légistique, il est également membre de la Commission Nationale de l'OHADA.



Mr. Henri-Claude OYIMA, Président-Directeur Général du Groupe BGFIBank, préside la Fédération des Entreprises du Gabon et le Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). Élu Président de la Confédération Patronale Gabonaise en août 2022, il transforme l'institution en rassemblant toutes les entreprises sous la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG).



Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, Agrégé des Facultés de droit et expert en droit des affaires, a produit plus de trente articles, dirigé huit thèses, et siégé dans vingt jurys. Il a occupé des postes administratifs à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar et a été nommé Secrétaire Permanent de l'OHADA en 2023.

SPONSORS



La Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) est un acteur incontournable de l'économie gabonaise, dont les membres représentent et produisent à ce jour près de 80% du PIB et plus de 90% de la main d'œuvre formelle de notre pays. Ce site internet nous donne l'opportunité d'en valoriser la modernisation, en cours depuis 2017, et qui vise à la rendre plus inclusive, innovante, et donc performante en tant que force de proposition aux côtés du gouvernement et des organisations de travailleurs partenaires dans le cadre du dialogue social tripartite prôné par l'Organisation Internationale du Travail.

C'est dans cet élan de modernité que nous sommes heureux de vous proposer une plateforme qui a pour ambition de renforcer le rayonnement de notre organisation, en rassemblant nos actualités, nos réflexions sur les nombreux enjeux du moment susceptibles d'affecter le climat des affaires de demain. C'est donc avec un immense plaisir que nous vous souhaitons une agréable navigation.



Henri-Claude OYIMA

Président de La FEG

"Bâtissons ensemble une économie forte pour garantir la souveraineté nationale"





ERSUMA

ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE



IIMAC

INSTITUT INTERNATIONAL DE MEDIATION
D'ARBITRAGE & DE CONCILIATION



L'Afrique du droit qui parle
du droit de l'Afrique



PRECIOUS WOODS



NOS CONTACTS

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)

Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè,

02 B.P 353, Porto-Novo – Bénin Tél. :

(+229) 97 97 05 37

Courriels : ersuma@ohada.org / olory-togbe.ersuma@ohada.org

Site de l'OHADA :

<https://ersuma.ohada.org>